



## Avance sur héritage? quels sont mes droits

Par **aline**, le **18/04/2009** à **16:19**

Bonjour,

J'ai 25 ans et mes parents ont divorcés il y a 20 ans, je n'ai plus de contact avec mon père ( lui n'en veut pas) il n'a jamais payé de pension alimentaire que ce soit pour ma soeur ( 31ans) ou moi. maintenant, j'aimerais savoir si une avance sur héritage serait possible pour elle et moi. nous sommes 2 enfant et il n'a jamais eu d'autres enfants depuis son remariage. quelles sont les démarches à faire et peut on l'obliger( par la loi) a nous faire cette avance? sachant qu'il possède 2 maisons , dont une qu'il loue a plusieurs locataires( que ma mere et mon pere on fait construire il y a 35 ans), et une qu'il a en commun avec sa nouvelle femme. merci d'avance de m'aider a y voir plus clair.

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **16:24**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas contraindre votre père à vous consentir une avance sur héritage.

Par **aline**, le **18/04/2009** à **16:56**

merci de votre réponse ca confirme(malheureusement ) ce que je pensais, maintenant quels recours me reste t-il ?

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **17:00**

Les recours dépendent de ce que vous souhaitez. Que voulez vous ?

Par **aline**, le **18/04/2009** à **17:48**

en fait j'aimerais savoir, étant donné que mon père n'a jamais subvenu à mes besoins, peut-il le faire maintenant? car j'aimerais me lancer dans un projet mais malheureusement je possède peu de ressources actuellement. j'espère être claire dans mes propos.  
merci

Par **ravenhs**, le **18/04/2009** à **19:16**

Ce qu'il s'est passé avant et le fait que votre père soit aisé ne change rien à la situation actuelle, juridiquement parlant.

Vous pouvez éventuellement prétendre à une pension alimentaire, si vous en respectez les conditions (principalement si vous n'êtes pas encore autonome financièrement car toujours étudiant etc).